

Découvrez nos

EXEMPLES DE PRÊTS VERTS

et leurs effets bénéfiques sur notre environnement

2^{ème} édition

Mobilité douce
& transports
propres



Gestion durable
de l'eau et de
l'assainissement



Gestion &
valorisation des
déchets



Énergies
renouvelables



Efficacité énergétique
de la construction &
de l'aménagement
urbain



SFIL



Caisse
Française de
Financement
Local



CONTEXTE

En novembre 2019, le groupe SFIL a inauguré son programme d'obligations vertes destinées au refinancement des prêts verts souscrits par des collectivités territoriales ou leurs groupements auprès du dispositif SFIL/La Banque Postale.

Les fonds levés ont permis de refinancer des prêts verts souscrits par des collectivités territoriales ou leurs groupements auprès du dispositif SFIL/La Banque Postale.

Lancé en juin 2019 en partenariat avec la Banque Postale, le prêt vert est un outil dédié au financement d'investissements concourant à la transition écologique et au développement durable.

Cette offre de financement permet de mettre en synergie l'engagement du Groupe en matière de finance durable et son rôle de **banque publique de développement au service des territoires**.

Une première émission verte de 750 millions d'euros a été levée le 5 novembre 2019 et avait fait l'objet d'un premier document pédagogique (<https://sfil.fr/decouvrez-nos-exemples-de-prets-verts>)

Le 16 novembre 2020, une deuxième émission verte d'un montant de 500 Millions d'euros a été opérée sur les marchés financiers.

Destinée aux emprunteurs publics, la deuxième édition de cette présentation propose une répartition globale et détaillée par thèmes des prêts verts financés.

Déclinée en **5 parties**, elle permet d'explicitier les principes directeurs du « **dispositif prêt vert** », la mécanique du processus de refinancement des prêts verts et des mesures d'impacts.



dans cette, cliquez sur le nom d'une partie pour y accéder directement



sur chaque page, cliquez sur le logo pour retourner au sommaire

I L'émission verte

Un levier de la finance durable pour financer la transition écologique et les investissements durables

II Le prêt vert

Un outil de financement pour les investissements verts dédié aux collectivités territoriales et leurs groupements

III La répartition globale

...des prêts refinancés par l'émission verte du 16 novembre 2020

IV La mesure globale

...des impacts et des constructions environnementales

V Les mesures détaillées

...par thème et exemples de financements octroyés

I L'émission verte

- II Le prêt vert
- III La répartition globale
- IV La mesure globale
- V Les mesures détaillées

UN LEVIER DE LA FINANCE DURABLE POUR FINANCER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU NIVEAU DES TERRITOIRES

L'une des missions de politique publique de SFIL est de refinancer par l'émission d'obligations sécurisées, les prêts souscrits par le secteur public local auprès de la Banque Postale.

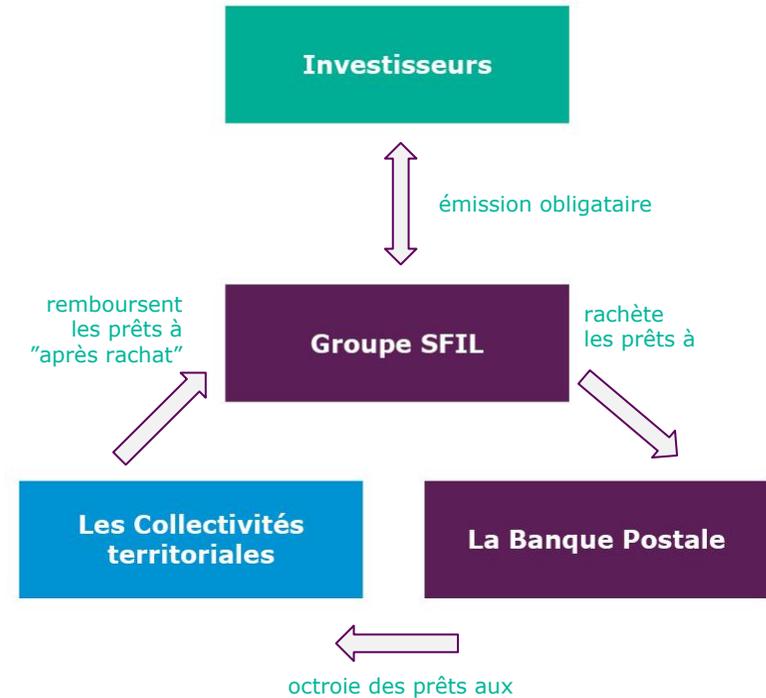
Le dispositif « prêt vert » capitalise sur ce schéma de financement :

- > en proposant aux investisseurs sensibles au critère ESG (environnementaux, sociaux, gouvernance) de souscrire à une émission d'obligation verte,
- > en allouant les fonds levés au refinancement de prêts verts ayant financé des investissements concourant à la transition écologique et au développement durable.



L'allocation des fonds levés fait l'objet d'un rapport justifiant leur utilisation et mesurant les impacts ou contributions environnementales des projets financés.

Fonctionnement du système de refinancement des prêts au secteur public local



I L'émission verte

- II Le prêt vert
- III La répartition globale
- IV La mesure globale
- V Les mesures détaillées

UN LEVIER DE LA FINANCE DURABLE POUR FINANCER LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE AU NIVEAU DES TERRITOIRES

Les projets ciblés par le prêt vert allient les principes directeurs de la finance durable et l'identification des champs d'interventions des collectivités territoriales ou de leurs groupements.

Cette approche permet de définir un **cadre d'éligibilité du prêt vert** s'appuyant à la fois sur les attentes des investisseurs et sur les projets financés par les collectivités territoriales.

La chaîne de financement et de refinancement est ainsi **cohérente** et **responsable** de bout en bout.

Une approche synergique pour définir les projets

Une approche synergique pour définir les projets éligibles au prêt vert



*Green Bonds principes édités par l'ICMA (International Capital Market Association), travaux de la Commission Européenne et du Groupe d'expert (TEG) sur la Taxonomie verte.

UN OUTIL DE FINANCEMENT POUR LES PROJETS D'INVESTISSEMENT VERTS DÉDIÉS AUX COLLECTIVITÉS TERRITORIALES ET LEURS GROUPEMENTS

Les cinq thématiques de financement du prêt vert

Premiers investisseurs publics, les collectivités et leurs groupements sont **acteurs de la transition écologique** au regard d'une partie de leur **champ d'intervention** dans les domaines de l'énergie, de l'eau, des déchets, des transports et des bâtiments publics.

L'identification de ces champs d'intervention a permis de définir **cinq thématiques de financement vert** :

- > Energies renouvelables
- > Gestion durable de l'eau et de l'assainissement
- > Gestion et valorisation des déchets
- > Mobilité douce et transports propres
- > Efficacité énergétique de la construction et de l'aménagement urbain

Chaque thématique inclut des catégories de projets d'investissement concourant à la **transition écologique** et au **développement durable**.



Energies renouvelables



Gestion durable de l'eau & de l'assainissement



Gestion & valorisation des déchets



Efficacité énergétique de la construction & de l'aménagement urbain



Mobilité douce & transports propres

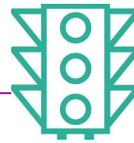
Le prêt vert vise notamment les projets liés à



- > La **COLLECTE** et le **TRI** des déchets
- > Le **RECYCLAGE** et la **VALORISATION** organique ou énergétique des déchets



- > La **PRODUCTION** d'eau potable et l'**assainissement**
- > La **GESTION** des eaux pluviales
- > aux actions de **GEMAPI**



- > La **MISE EN PLACE** d'infrastructures de transports en commun propres et de solutions de mobilités alternatives



- > La **PRODUCTION** d'énergies renouvelables (électricité ou chaleur)



- > La **CONSTRUCTION** écologique ou la rénovation thermique de bâtiments publics
- > La **MODERNISATION** de l'éclairage public

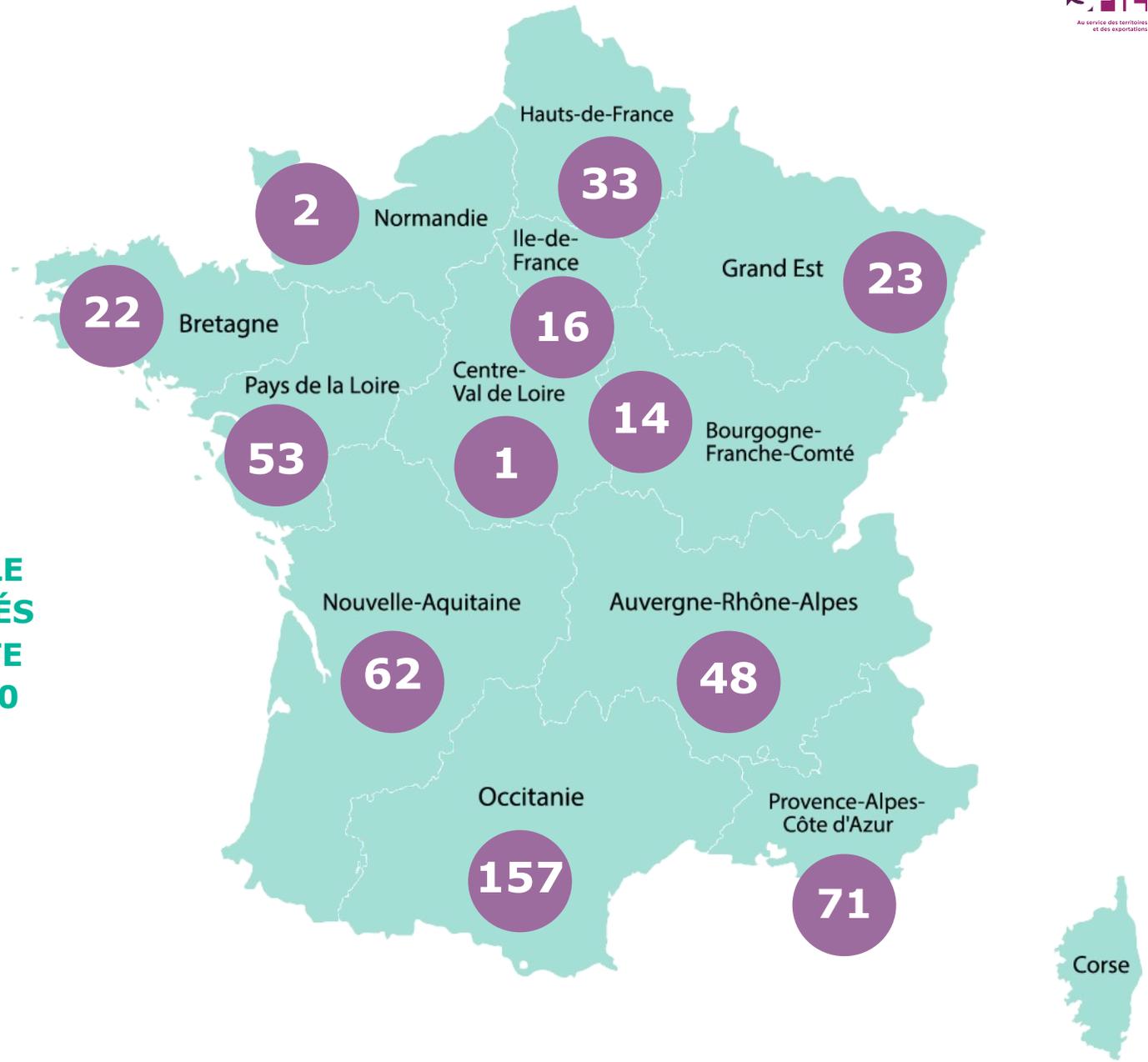


Des **indicateurs** propres à chaque catégorie de projets ainsi qu'un descriptif de l'investissement sont collectés auprès des emprunteurs. L'ensemble de ces informations permet de **mesurer l'impact ou la contribution environnementale du projet financé**. Ils sont également utilisés pour **construire et illustrer le rapport d'allocation de l'émission verte**.

- I L'émission verte
- II Le prêt vert

III La répartition globale

- IV La mesure globale
- V Les mesures détaillées



**RÉPARTITION GLOBALE
DES PRÊTS REFINANCÉS
PAR L'ÉMISSION VERTE
DU 16 NOVEMBRE 2020
(en millions d'€)**

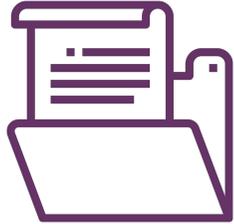
- I L'émission verte
- II Le prêt vert

III La répartition globale

- IV La mesure globale
- V Les mesures détaillées

RÉPARTITION GLOBALE DES PRÊTS REFINANCÉS PAR L'ÉMISSION VERTE DU 16 NOVEMBRE 2020

Sur cette deuxième émission verte...



au moins **1 projet**

par région de France métropolitaine a été financé par le dispositif SFIL/LBP (hors Corse).



500 M€

ont été levés par le groupe SFIL,



137

prêts verts ont été refinancés,



82%

de ces prêts ont été souscrits par des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI). En lien avec leurs compétences spécifiques, ils sont les premiers acteurs des projets verts.



l'ambition

portée par le dispositif SFIL/LBP est de démocratiser l'accès à ce type de financement responsable pour l'ensemble des collectivités territoriales et de leurs groupements.

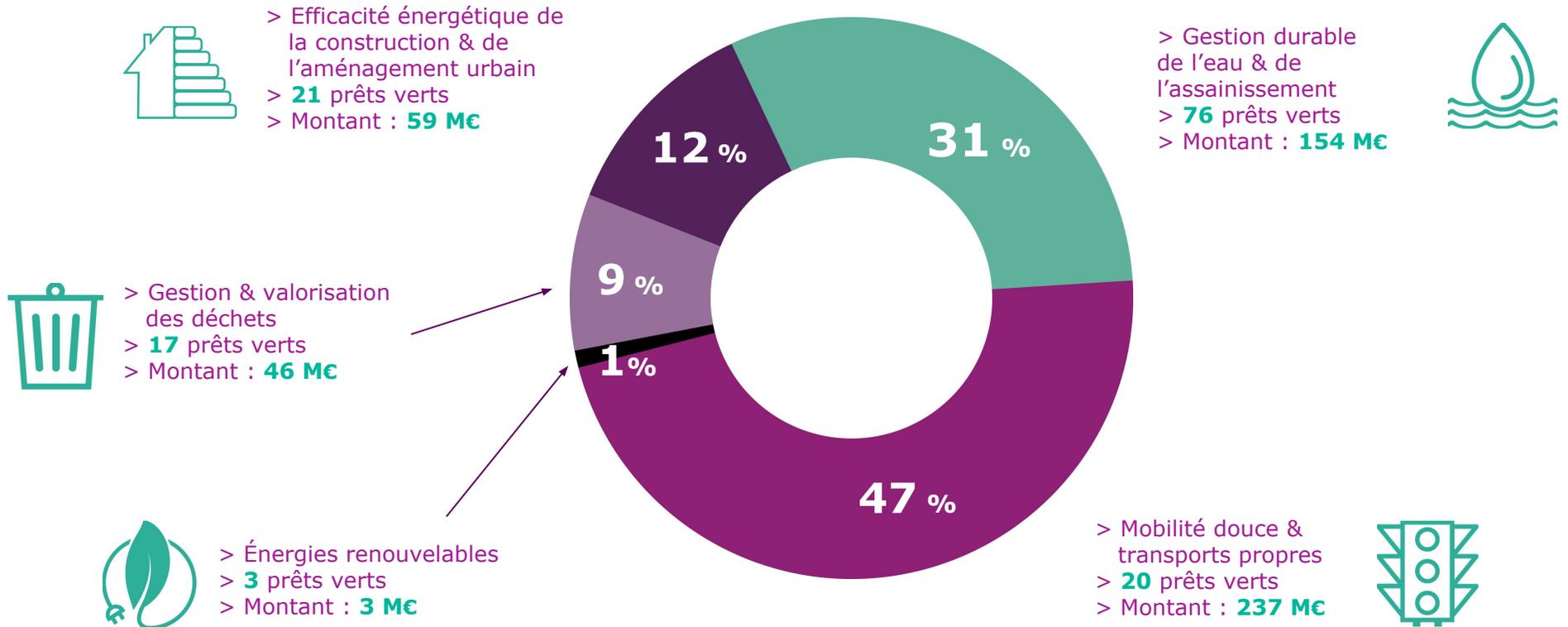
- I L'émission verte
- II Le prêt vert

III La répartition globale

- IV La mesure globale
- V Les mesures détaillées

RÉPARTITION GLOBALE DES PRÊTS REFINANÇÉS PAR L'ÉMISSION VERTE DU 16 NOVEMBRE 2020

En montant, le volume des prêts verts refinancés se concentre à **78 % sur 2 thématiques**, correspondant à des domaines d'intervention nécessitant de lourds investissements :



MESURE GLOBALE DES IMPACTS ET DES CONTRIBUTIONS ENVIRONNEMENTALES

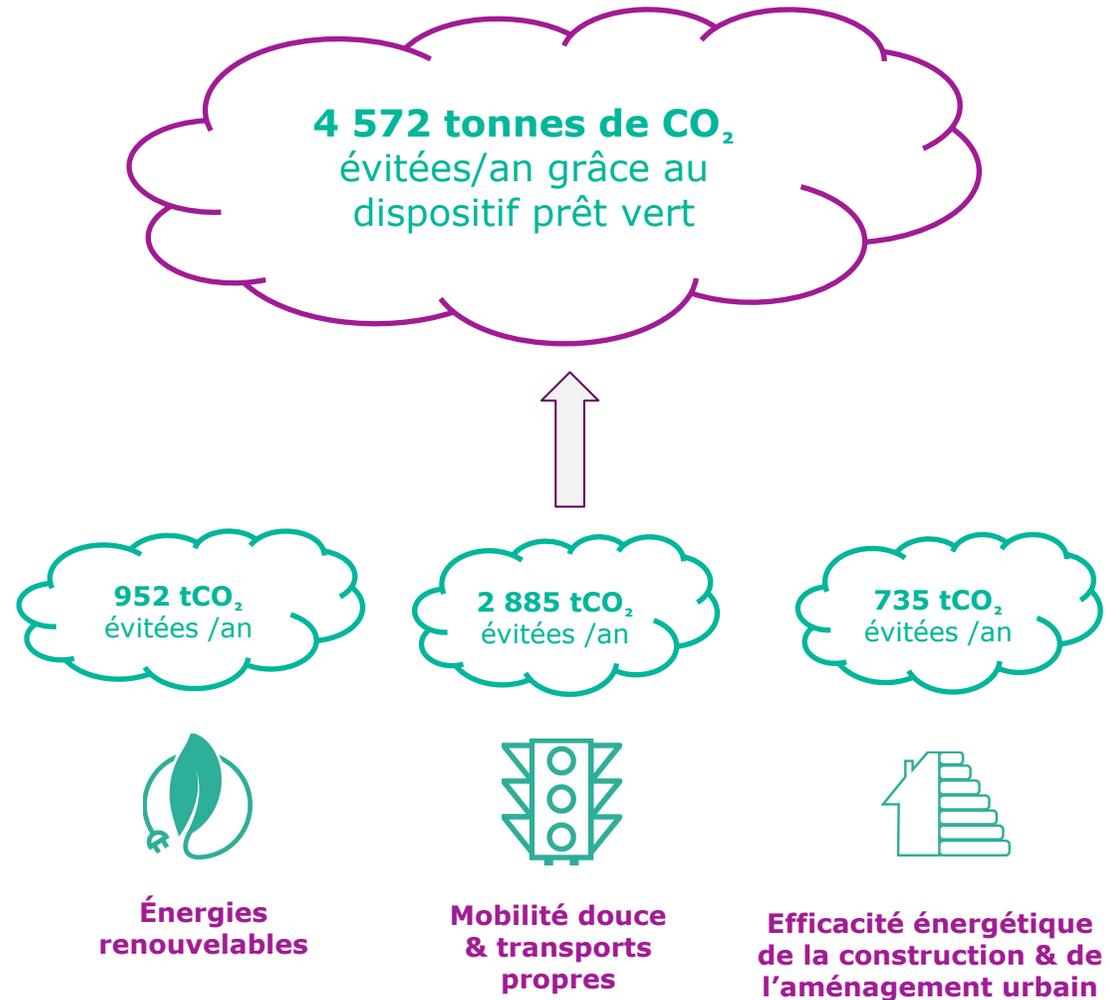
- I L'émission verte
- II Le prêt vert
- III La répartition globale
- IV La mesure globale**
- V Les mesures détaillées

L'impact et la contribution environnementale ont été évalués pour chaque prêt vert à l'aide de données simples et standardisés. Ils sont mesurés à partir de 2 types d'indicateurs :

1 > Les émissions de CO₂ évitées

Elles sont calculées à partir de modélisation comparative et de données liées aux projets financés. Elles sont exprimées de manière agrégé en tonnes de CO₂ évitées par an (tCO₂ évitées /an) et ont été rapportées à la participation de financement du dispositif SFIL/LBP dans les projets financés.

Cet indicateur est applicable à 3 thèmes : **Energies renouvelables, Mobilité douce & transports propres, Efficacité énergétique de la construction & de l'aménagement urbain.**



- I L'émission verte
- II Le prêt vert
- III La répartition globale
- IV La mesure globale**
- V Les mesures détaillées

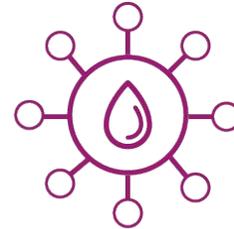
MESURE GLOBALE DES IMPACTS ET DES CONTRIBUTIONS ENVIRONNEMENTALES

2 > Les indicateurs qualitatifs

Ils sont propres à chaque thème.

Pour les thèmes de *la Gestion durable de l'eau et de l'assainissement* et de *la Gestion et valorisation des déchets*, les indicateurs sont **exclusivement qualitatifs**. La nature des activités et les projets associés, répondent de manière intrinsèque à des enjeux environnementaux (préservation de la ressource en eau et limitation de l'empreinte environnementale des déchets).

→ Ils mesurent principalement le poids d'activité des entités financées et évaluent leurs **capacités contributives** face aux enjeux environnementaux propres à ces domaines.



50 359 km
de linéaire de réseau
d'eau potable,
d'assainissement et
d'eaux pluviales *



482 386 tonnes
de déchets ménagers
et assimilés (DMA)
collectés*



5,9 millions
d'habitants
desservis*

* Caractéristiques agrégées des services publics financés : eau potable, assainissement et collecte des déchets

- I L'émission verte
- II Le prêt vert
- III La répartition globale
- IV La mesure globale
- V Les mesures détaillées**



MESURE DÉTAILLÉE DU THÈME

Mobilité douce & transports propres

Catégories et projets éligibles

Investissements relatifs aux **lignes de transport en commun** propres (**tramways, métro, train et bus électriques** ou à hydrogène), et à la **mobilité douce** comme les véhicules électriques et vélos notamment (*hors véhicules ou locomotives hybrides ou thermiques*).

Total thème : 237 M€

Transports individuels

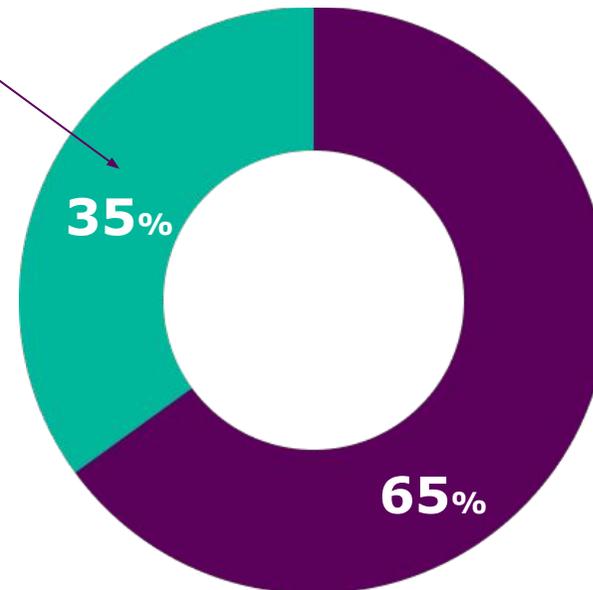


6 prêts verts
Montant : **82 M€**

Transports en commun



14 prêts verts
Montant : **155 M€**





MESURE DÉTAILLÉE DU THÈME

Mobilité douce & transports propres

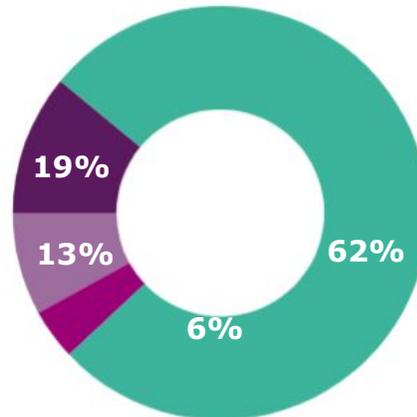
Indicateurs clés

- Impact écologique :

2 885 tCO₂
évités /an

- Kilomètres de pistes cyclables : **217 km**
- Longueur des lignes créées, étendues ou améliorées : **144 km**
- Nombre de passagers moyen par an des lignes : **324 millions de passagers par an**

Répartition des prêts relatifs aux transports en commun par type d'infrastructure (en nombre)



- Tramway
- Bus électrique
- Infrastructures ferroviaires
- Métro



Département de l'Hérault - "Plan Hérault Vélo" :

Situé en Région Occitanie, le Département de l'Hérault a engagé un troisième « plan vélo » pour soutenir les mobilités actives sur son territoire. Déjà équipé de plus de 600 km d'itinéraires cyclables, le Département de l'Hérault engagera **60 M€ sur 10 ans** (2020-2030) pour **renforcer le maillage en pistes ou voies vertes** et résorber les discontinuités existantes. Ces investissements doivent répondre aux besoins liés à la pratique du vélo par la population héraultaise ou touristique en développant :

- des infrastructures adaptées et sécurisées pour les résidents de l'Hérault se **déplaçant quotidiennement** à vélo notamment les collégiens ;
- des sites ou itinéraires dédiés à la pratique sportive du vélo en pleine nature (VTT par exemple) ;
- des itinéraires dédiés aux loisirs et au tourisme en reliant les sites ou cols « remarquables » du Département (Cirque de Navacelles, Lac du Salagou, écluse de Fonseranes ...).

Par ailleurs, ils doivent conduire à renforcer les liaisons vélo-touristiques majeures pour lesquelles le Département de l'Hérault est un point de passage obligé comme par exemple le « canal des deux mers » (reliant la Mer Méditerranée et l'Océan Atlantique via le Canal du Midi).

A terme, le Département de l'Hérault disposera d'un réseau cyclable structurant et continu sur l'ensemble de son territoire et offrira à ses habitants des solutions de mobilité entièrement décarbonées quels que soient leurs usages .

157 M€
 investis dans la région

1,45 tCO₂
 évitée /an



Syndicat Départemental d'Electrification et d'Equipement Rural de la Charente Maritime- Infrastructures de recharge publique pour véhicules électriques (IRVE) :

Ce syndicat d'électrification comptant 462 communes adhérentes et situé en Région Nouvelle-Aquitaine, a investi 2 M€ pour financer la mise en place d'**infrastructures de recharge pour véhicules électriques**. 57 bornes à recharge rapide seront ainsi déployées au bénéfice de plus de 50 communes. Elles ont vocation à alimenter le réseau « MOViVE » qui compte déjà 750 bornes installées sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine.

Cet investissement contribue au **développement de la mobilité propre** y compris en **milieu rural**.

62 M€
investis dans la région

0,01 tCO₂
évitée /an



Communauté Urbaine Angers Loire Métropole – Création d’une ligne de tramway :

Cette métropole regroupant 29 communes et située en Région Pays de la Loire, a engagé un projet visant à étendre le maillage territorial de son **réseau de tramway** en réalisant une liaison ouest-est. D’une longueur de 10 km environ, la future ligne B reliera le campus universitaire avec le cœur de ville et ses quartiers périphériques. Elle contribuera avec les lignes A et C à offrir aux habitants de l’agglomération une solution de transport propre de premier plan : 100 000 habitants seront desservis soit **35 % de la population d’Angers Loire Métropole**. Les tramways circuleront la plupart du temps en site propre avec un tracé végétalisé à près de 80 %.

245 M€ sont investis dans le projet pour permettre une mobilité plus propre à plus de 12 millions d’individus par an.

A noter qu’une partie des financements de ce projet avait déjà été allouée à la première émission verte du Groupe SFIL permettant d’éviter 465 tonnes de CO2/an, soit 693 tonnes de CO2 sur l’ensemble des financements SFIL/LBP.

53 M€
investis dans la région



228 tCO₂
évités /an



Saint-Etienne Métropole – Acquisition de bus électriques (Trolleybus) :

Cette métropole regroupant 53 communes et située en Région Auvergne-Rhône-Alpes, a investi 15,4 M€ dans **l'achat de trolleybus** pour moderniser sa flotte existante. Ce nouveau parc est équipé de la **technologie « IMC » (In Motion Charging)**, qui permet aux véhicules de recharger leurs batteries électriques à partir de la ligne aérienne. Ainsi ces véhicules peuvent s'en affranchir ponctuellement et rouler en toute autonomie sur des distances de 10 à 15 km notamment dans des zones architecturalement protégées ou à géométrie complexe. En 2022, la totalité des 22 trolleybus nouvelle génération circuleront sur 2 lignes de transports en commun de la Métropole **sans émettre de CO² à l'échappement**.

Cet investissement concourt à **développer un réseau de transport décarboné pour la 2ème agglomération de la Région et ses 400 000 habitants**.

15 M€
investis dans la région

467 tCO₂
évités /an

- I L'émission verte
- II Le prêt vert
- III La répartition globale
- IV La mesure globale
- V Les mesures détaillées**



MESURE DÉTAILLÉE DU THÈME

Gestion durable de l'eau & de l'assainissement

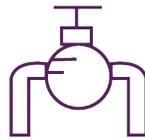


Catégories et projets éligibles

Infrastructures, équipements et ouvrages liés au **service public de l'eau potable** ou de **l'assainissement**, à la **gestion des eaux pluviales** ou aux actions **GEMAPI**.

Total thème : 154M€

Service public de l'assainissement

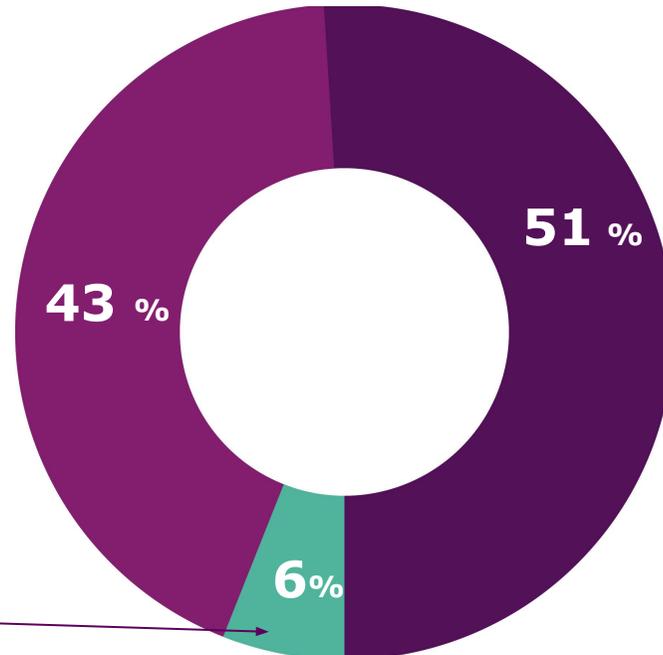


33 prêts verts
Montant : **67 M€**

Service public de l'eau potable



39 prêts verts
Montant : **78 M€**



GEMAPI

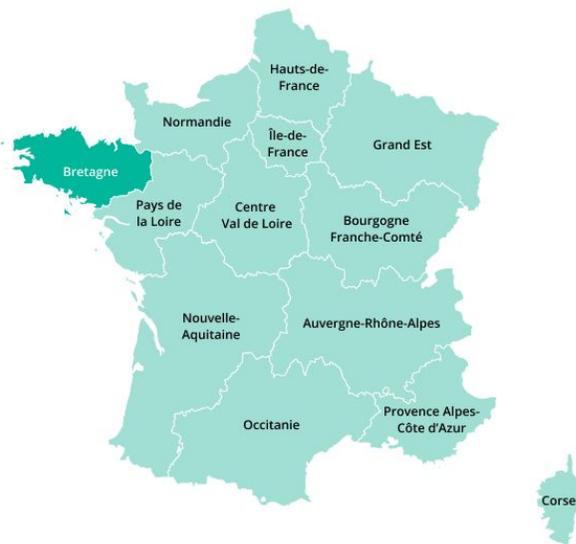


4 prêts verts
Montant : **9 M€**



Indicateurs clés :

- **Caractéristiques des services publics de l'eau potable et de l'assainissement financés :**
 - o Linéaire total de réseau : **50 359 km**
 - o Volume d'eau potable produit : **184 millions de m³ /an**
 - o Quantité de boues produites : **39 087 Tonnes Matière Sèches**
 - o Population desservie : **5,1 millions habitants**
 - o Linéaire de réseau ajouté ou renouvelé par les projets financés : **323 km, soit 0.8 % de réseau rallongé ou renouvelé par les projets financés**



Syndicat Mixte Eau du Pays de Saint Malo – Construction d'un réservoir d'eau potable :

Situé en Région Bretagne, ce syndicat assure la protection de la ressource en eau, la production et le transport d'eau potable pour 42 communes du département d'Ille-et-Vilaine. De par ses missions, il a investi 4,6 M€ dans la construction d'un **réservoir d'eau potable** d'une capacité de 4 000 m³ à Saint-Jouan-des-Guerets. Cet ouvrage a pour objectifs de :

- **sécuriser l'approvisionnement en eau** potable dans un territoire déficient en terme de ressources mais concentrant des besoins importants ;
- **limiter la pression sur la ressource existante** et optimiser la production en fonction de sa disponibilité notamment en période de sécheresse.

22 M€

investis dans la région





Métropole Aix Marseille Provence – Construction d'une station d'épuration :

La Métropole Aix Marseille Provence (regroupant 92 communes) située en Région Provence Alpes Côte d'Azur, a lancé un projet de **construction d'une station d'épuration (STEP)** sur la commune de Fos-sur-Mer. Ce nouvel équipement de 13,9 M€, remplacera l'ancienne STEP communale datant des années 70 et sous-dimensionnée par rapport aux besoins du territoire dont la population s'est accrue. D'une capacité de 28 000 « équivalents habitants » et autonome en énergie grâce à des panneaux photovoltaïques installés sur la toiture du bâtiment d'exploitation, il doit permettre :

- un **traitement moderne des eaux usées avec un procédé biologique** s'appuyant sur la technologie de **filtration membranaire** ;
- une **valorisation des boues extraites** en les redirigeant vers des plateformes de compostage.

71 M€

investis dans la région





Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois – Restauration d'un cordon dunaire :

Cette communauté d'agglomération regroupant 46 communes situées dans la Région Hauts-de-France a investi 4,9 M€ pour un important chantier de restauration en baie d'Authie. Cette baie connaît un recul constant de son trait de côte (245 mètres perdus depuis 1965 sur un rythme de 4.6 m/an). Cette tendance s'accélérait sur les dernières années (9.3 m/an entre 2011 et 2019), elle présente des **risques accrus de submersion marine**, nécessitant des mesures de **protection des populations** (12 000 personnes exposées selon des études). Ce projet consiste à restaurer le cordon dunaire par un rechargement de 350 000 m³ de sable et la pose de déflecteurs (pieux en bois déviant les courants de marées) et vise à permettre :

- une **réduction de l'érosion** tout en limitant l'impact sur le milieu naturel ;
- une limitation des interventions en matière de rechargement durant une période de 5 à 10 ans, en fonction des phénomènes climatiques.

33 M€

investis dans la région



- I L'émission verte
- II Le prêt vert
- III La répartition globale
- IV La mesure globale
- V Les mesures détaillées**



MESURE DÉTAILLÉE DU THÈME

Efficacité énergétique de la construction & de l'aménagement urbain



Catégories et projets éligibles :

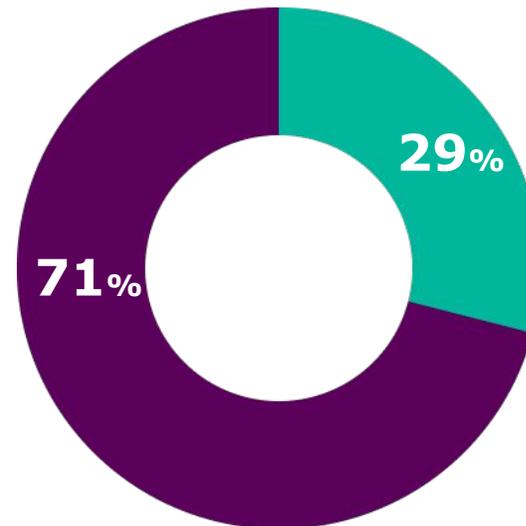
Construction d'équipements publics énergétiquement efficient (norme "**RT 2012**") et travaux de **rénovation du bâti** améliorant la performance énergétique, à l'exception des constructions neuves utilisant un système de chauffage à base d'énergies fossiles (gaz et fioul), **modernisation de l'éclairage public** (remplacement par un système LED) diminuant la consommation énergétique de 20 % ou plus.

Total thème : 59 M€

Construction/acquisition ou rénovation



15 prêts verts
Montant : **42 M€**



Aménagement urbain



6 prêts verts
Montant : **17 M€**

- I L'émission verte
- II Le prêt vert
- III La répartition globale
- IV La mesure globale
- V Les mesures détaillées**



MESURE DÉTAILLÉE DU THÈME

Efficacité énergétique de la construction & de l'aménagement urbain

Indicateurs clés

> Impact écologique

735 tCO₂
évités /an

> Amélioration de la performance énergétique de l'éclairage public :

61% de gain soit 8 942 MWh

> Surface des bâtiments rénovés financés :

32 997 m²

> Economie d'énergie réalisée (en rénovation) :

161 kWh/m²





Commune de Mâcon – Modernisation des équipements d'éclairage public :

Cette commune de moins de 35 000 habitants, située en Région Bourgogne-Franche-Comté, a investi 9,3 M€ dans la modernisation de ses équipements d'éclairage public très énergivores. 10 000 points lumineux vont ainsi être **remplacés par des luminaires LED** sur l'ensemble du territoire. Par ailleurs, 210 points seront équipés d'un capteur de présence afin d'ajuster la luminosité en fonction de la circulation des usagers. La commune compte ainsi réduire de 75 % ses consommations énergétiques d'ici 3 ans.

Ce projet doit permettre de **diviser par 4 la consommation énergétique des équipements d'éclairage urbain.**

14 M€
investis dans la région



142 tCO₂
évités /an



Syndicat Intercommunal de Regroupement Pédagogique du Coutach – Construction d'un Groupe éducatif et de restauration

Ce syndicat (regroupant 5 communes) compétent en matière scolaire et périscolaire et situé en Région Occitanie, a investi 8,6 M € pour **construire un équipement scolaire** novateur pour ses communes rurales. Exigeant sur le plan environnemental, ce projet s'est intégré dans l'appel à **projet E+ C-** de l'ADEME, contribuant ainsi à la mise en place de la nouvelle réglementation thermique en France (« **Re 2020** »).

Il vise à créer un **bâtiment à énergie positive (E+)** tout en étant **faible émetteur de gaz à effet de serre (C-)** en s'appuyant notamment sur :

- les **énergies renouvelables** (chaudières à bois et panneaux solaires) afin que le bâtiment soit peu consommateur voire producteur ;
- une utilisation maximale du bois et des isolants **biosourcés** afin de réduire l'impact carbone ;
- un système d'aération adapté pour **améliorer le confort d'été** et palier aux épisodes caniculaires.

157 M€

investis dans la région

4 tCO₂
évités /an



Efficacité énergétique de la construction & de l'aménagement urbain



Commune de Saint Marcel – Rénovation énergétique et réhabilitation d'un complexe sportif

Cette commune de moins de 5 000 habitants, située en Région Normandie, a investi 2,4 M€ dans la **rénovation énergétique** et la réhabilitation de son complexe sportif communal (gymnase Léo Lagrange). Des travaux d'isolation et de réfection de toiture ainsi qu'une rénovation en profondeur des salles et vestiaires vont être conduits sur ce complexe construit en 1986. La problématique environnementale a été intégrée à ce projet sur 2 aspects :

- La rénovation globale du bâtiment va lui permettre de **réduire de 63 % sa consommation énergétique** ;
- **600 m² de panneaux photovoltaïques** seront intégrés à la toiture afin que le bâtiment dispose pour partie d'une source énergétique autonome.

2 M€

investis dans la région



8 tCO₂
évités /an

- I L'émission verte
- II Le prêt vert
- III La répartition globale
- IV La mesure globale
- V Les mesures détaillées**



MESURE DÉTAILLÉE DU THÈME

Gestion & valorisation des déchets

Catégories et projets éligibles

Infrastructures, équipements et ouvrages liés au **service public de la collecte des déchets ménagers et assimilés (DMA)** ainsi qu'à leurs **traitements** et leurs **valorisations organiques ou énergétiques** (*hors incinérateurs/décharges sans système de récupérations d'énergie et traitement des déchets non conventionnels chimiques, nucléaires ou toxiques*).

Total thème : 46 M€

Traitement des déchets ménagers et assimilés (DMA)



6 prêts verts
Montant : 22 M€

47%

Collecte et tri des déchets ménagers et assimilés (DMA)



11 prêts verts
Montant : 24 M€

53%





Indicateurs clés

Collecte (données des services publics de la collecte financés)	Valorisation (données des services de traitement financés)
<ul style="list-style-type: none"> • Volume collecté de Déchets Ménagers et Assimilés collecté (DMA) : 432 386 tonnes/an dont <ul style="list-style-type: none"> - 40 % orienté vers le recyclage et la valorisation organique - 19 % orienté vers l'incinération avec récupération d'énergie - 41 % orienté vers un autre traitement • Population desservie : 795 600 habitants 	<ul style="list-style-type: none"> • Volume de déchets orientés vers le recyclage ou la valorisation organique : 50 000 tonnes/an • Capacité de valorisation énergétique des déchets : 53,7 MW dont 30,5 MW en chaleur, 16,2 MW en électricité et 7 MW en Biométhane



Syndicat Intercommunal de Collecte et de Valorisation des déchets ménagers de la région d'Epinal – Construction d'une déchetterie :

Situé dans la Région Grand Est, ce syndicat (composé d'une communauté d'agglomération et de deux communautés de communes) spécialisé dans la collecte des déchets ménagers et assimilés a investi 1,02 M€ pour la **construction d'une nouvelle déchetterie** sur la commune de CapAvenir-Vosges. Ce nouvel équipement est destiné à remplacer la déchetterie communale devenue trop vétuste et ne répondant plus aux nouvelles exigences en matière de prévention, de tri et de valorisation. Comportant 18 quais pour bennes, il a vocation à :

- **augmenter la capacité** et la diversité du **tri** ;
- **optimiser** en amont la filière de **valorisation des déchets** concourant ainsi au développement de l'économie circulaire sur le territoire.

Cette volonté s'est introduite dans la conception même de la déchetterie par l'utilisation de mâchefers (résidus issus de l'incinération des ordures ménagères) en sous-couche routière ou par la mise en place d'équipements de récupération et de stockage des eaux de pluie.

23 M€

investis dans la région





Syndicat Mixte d'Élimination des Déchets des Deux Sèvres – Centre de tri mécano-biologique :

Situé en Région Nouvelle-Aquitaine, ce syndicat composé d'une communauté d'agglomération, de cinq communautés de communes et d'un syndicat) spécialisé dans le traitement des déchets a investi 10 M€ dans la modernisation et la mise en conformité de son **centre de tri mécano-biologique**. Cet équipement de traitement des déchets ménagers bruts et complémentaire au tri individuel, sépare à travers un crible rotatif les éléments biodégradables des éléments secs. Ainsi, cet outil vise à permettre de :

- **valoriser**, par une technique de fermentation, les matières biodégradables et organiques présentes dans les déchets ménagers bruts. Celles-ci sont utilisées pour la **production de compost agricole** ;
- **diminuer** le volume de **déchets ultimes enfouis** en optimisant en amont la part valorisable des déchets ménagers bruts.

62 M€

investis dans la région



- I L'émission verte
- II Le prêt vert
- III La répartition globale
- IV La mesure globale
- V Les mesures détaillées**



MESURE DÉTAILLÉE DU THÈME

Énergies renouvelables

Catégories et projets éligibles

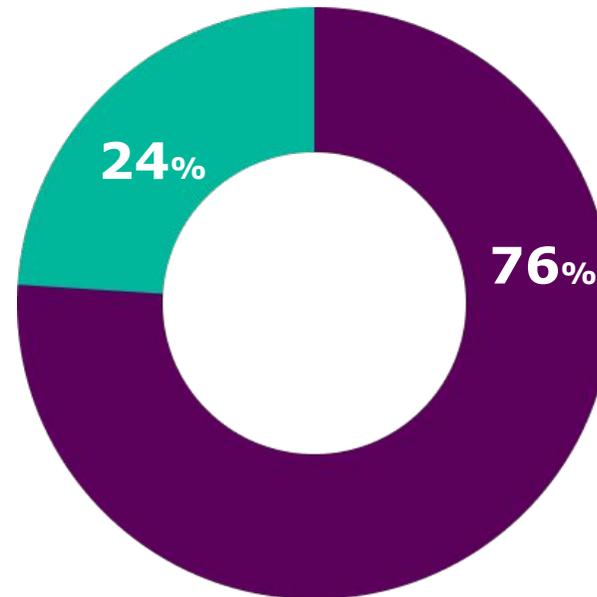
Infrastructures, équipements et ouvrages liés à **production d'énergie de sources renouvelables** : solaire, éolienne, biomasse, hydraulique, géothermique (*hors centrales hydrauliques d'une capacité de production supérieur à 20 MW*).

Total thème : 3 M€

Energie hydraulique



1 prêt vert
Montant : **0,7 M€**



Energie biomasse



2 prêts verts
Montant : **2 M€**

- I L'émission verte
- II Le prêt vert
- III La répartition globale
- IV La mesure globale
- V Les mesures détaillées**



MESURE DÉTAILLÉE DU THÈME

Énergies renouvelables

Indicateurs clés

> Impact écologique

**952 tonnes de
CO₂
évités /an**

> Production annuelle estimée liée aux financements octroyés par le dispositif SFIL/LBP :

7 053 MWh



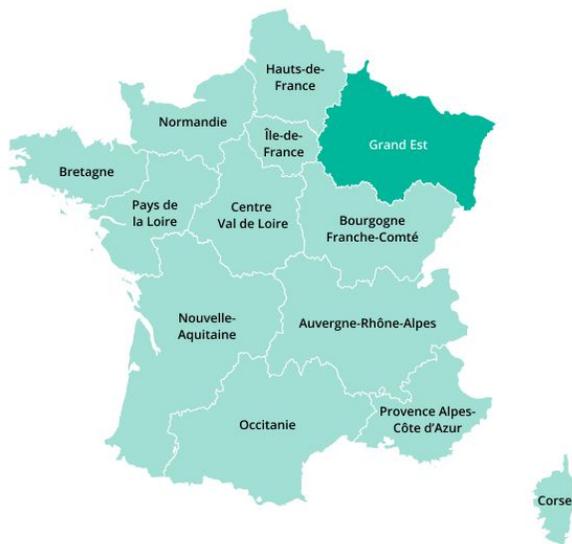
Syndicat Mixte d'Electricité des Hautes-Alpes – Centrale hydroélectrique :

Situé dans la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, ce syndicat mixte d'énergie est l'Autorité Organisatrice de la Distribution Publique d'Electricité sur le département des Hautes-Alpes. Il a investi 744 000 € pour la **construction d'une microcentrale hydroélectrique au fil de l'eau** sur la commune de Champoléon. Ce projet vise à tirer parti des sources du torrent de Valestrèche situé dans un vallon des Hautes-Alpes et devenues inexploitable pour la production d'eau potable. Le nouvel usage de cette source d'eau permettra de :

- **produire localement une électricité décarbonée** à partir de la force du courant et sans ouvrage de retenue ;
- contribuer à l'atteinte des objectifs du « Schéma Régional de raccordement au réseau des Energies Renouvelables ».

71 M€
investis dans la région

27 tCO₂
évités /an



Commune de la Vôge-les-Bains – Centrale Biomasse :

Située dans la Région Grand Est, cette commune de moins de 2 000 habitants s'est équipée d'une **chaufferie collective utilisant du bois-énergie** pour alimenter en chaleur 3 équipements publics de la commune. Cet investissement de 1,04 million d'euros permettra de :

- **convertir des systèmes de chauffage vétustes et énergivores** s'appuyant notamment sur des énergies fossiles ;
- **mutualiser la chaleur renouvelable** produite avec l'école et le centre de loisirs de la commune ainsi que sa mairie.

23 M€

investis dans la région

463 tCO₂
évités /an